



Vente d'une maison suite au décès de notre maman

Par **LE LIBOUX Suzanne**, le **26/07/2017 à 12:03**

bonjour,

suite au décès de notre maman, nous avons hérités de sa maison,(nous sommes 5 frères et soeurs) que nous avons mis d'un commun accord en vente.

un acheteur qui lui même vendait sa propre maison afin de financer l'achat de notre maison (son compromis de vente signé en avril et la vente définitive fin juin) ils étaient très pressés de signé le compromis de vente, ainsi

que la vente définitive puisque pour le 29 juin ils devaient avoir libéré leur maison.

notre notaire a fait le nécessaire, le compromis de vente signé en mai et la vente définitif devait être signé le 29 juin.

la vente de leur maison devait servir à financer l'achat de notre maison, il leur manquait 30 mille euros environ.

ils ont donc fait une demande de pret pour 50000.00 €

la vente à été réculée au 3 juillet car ils n'avaient pas eu l'accord du pret.

à leur demande et afin qu'ils ne se retrouve pas à la rue

notre notaire leur à fait signée une convention d'occupation précaire des lieux, puis un avenant à cette

convention car ils n'avaient toujours pas eu la réponse pour leur prêt. le 3 juillet ils devaient venir chez le notaire signé cette convention car la vente de pouvait avoir lieu à cette date. Ils ne se sont pas présentés et nous avons du aller la leur faire signée

ensuite suite au refus de leur pret complémentaire ils occupent toujours la maison, malgré que la convention stipule qu'ils sont redevable d'une indemnité de 100.00 € par jour d'occupation des lieux.

que doivent nous faire pour les faire partir, car pour l'instant nous ne pouvons pas remettre notre maison en vente.

merci d'avance pour vos conseils